



RAPPORT D'ACTIVITE  
**2023**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. EXECUTIVE SUMMARY</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LES MESSAGES</b> .....	<b>6</b>
LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GÉRANCE .....	6
LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL .....	7
<b>3. L'AGENCE eSANTÉ</b> .....	<b>9</b>
3.1 LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE.....	9
3.1.2 L'Assemblée Générale.....	9
3.2 LE CONTEXTE LÉGAL ET NORMATIF .....	9
3.2.1 La législation nationale.....	9
3.2.2 Les normes internationales.....	10
3.3 LES MISSIONS LÉGALES DE L'AGENCE .....	10
3.4 LES RESSOURCES HUMAINES .....	10
3.4.1 L'organigramme de l'Agence .....	11
3.4.2 La direction de l'Agence.....	11
3.4.3 L'évolution de l'effectif de l'Agence.....	11
3.4.4 Les collaborateurs de l'Agence .....	12
<b>4. LES OBJECTIFS ATTEINTS EN 2022</b> .....	<b>14</b>
4.1 MISE EN PRODUCTION DE NOUVEAUX eSERVICES ET CONTINUITÉ DES eSERVICES EXISTANTS ..14	
Le Dossier de Soins Partagé (DSP) .....	14
IdeoMed - MIC10 .....	14
Le SmartDSP - DataLake DSP.....	14
Le Carnet de Vaccination Electronique (CVE).....	15
L'ePrescription.....	15
Le référentiel de prescription des soins infirmiers .....	15
Le service "Wèllkomm" .....	15
Le réseau HealthNet.....	16
Le Security Operation Center (SOC) .....	16
Le Living Lab.....	16
Le laboratoire de tests "eQualis" .....	16
La téléconsultation .....	16
Le dispositif du SONS pour le RA/PID .....	16
4.2 LES AUTRES eSERVICES EN PRODUCTION .....	17
MPI (Master Patient Index).....	17
HPD (Healthcare Provider Directory) .....	17
MR03 (Médecin Référent) .....	17
Messagerie sécurisée entre professionnels de santé .....	17
DOMI (Déclaration obligatoire des maladies infectieuses) .....	17
WSE (Web Service Externe) .....	17
<b>5. ACTIVITÉS AU NIVEAU EUROPÉEN</b> .....	<b>19</b>
EUVABECO (EUROPEAN VACCINATION BEYOND COVID) .....	19
MASANTE@UE .....	19
LUX-X DATASPACE4HEALTH (LXDS4H).....	20
<b>6. LES COMPTES ANNUELS</b> .....	<b>22</b>
6.1 LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	22
6.2 LE COMPTE PROFIT ET PERTES .....	23
6.3 L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	23
6.4 LES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2023.....	24
6.5 LE RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE.....	28
<b>7. LES ACTIONS DE COMMUNICATION</b> .....	<b>32</b>
À LA RENCONTRE DES CITOYENS.....	32
À LA RENCONTRE DE LA PRESSE.....	34
À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ .....	35
À LA RENCONTRE DES INDUSTRIELS DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ.....	36

## GLOSSAIRE

**ALFOMECC**: Association Luxembourgeoise pour la Formation Médicale Continue

**AMMD** : Association des Médecins et Médecins-Dentistes

**CCSS** : Centre Commun de la Sécurité Sociale

**CEF**: Connecting Europe Facility

**CMG** : Cercle des Médecins Généralistes

**CNPD** : Commission Nationale pour la Protection des Données

**CNS** : Caisse Nationale de Santé

**COM** : Contrat d'Objectifs et de Moyens

**COPAS** : Fédération des organismes prestataires d'aides et de soins a.s.b.l.

**CVE** : Carnet de Vaccination Électronique

**CSS** : Code de la Sécurité Sociale

**DOMI**: Déclaration des Maladies Infectieuses

**DPO** : Data Protection Officer

**DSP** : Dossier de Soins Partagé

**ECDC** : European Centre for Disease Prevention and Control

**ECDF** : Plateforme électronique de collecte de données financières

**eHDSI**: eHealth Digital Service Infrastructure

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**EUVABECO**: European Vaccination Beyond Covid

**EVC**: European Vaccination Card

**FHL** : Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois

**FLLAM** : Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales

**G.I.E** : Groupement d'Intérêt Economique

**HIMSS** : Healthcare Information and Management Systems Society

**HPD** : Healthcare Provider Directory

**IHE** : Integrating the Healthcare Enterprise

**IT** : Information Technology

**JIRA** : Système de suivi de bugs, système de gestion des incidents

**LIST** : Luxembourg Institute of Science and Technology

**LNDS**: Luxembourg National Data Service

**LXDS4H**: Lux-X DataSpace4Health

**MPI** : Master Patient Index

**PIA** : Privacy Impact Assessment

**PID** : Paiement immédiat direct

**RA** : Remboursement accéléré

**RCP** : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire

**RGD** : Règlement Grand-Ducal

**RSSI** : Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé

**SDSI** : Schéma Directeur des Systèmes d'Information de Santé

**SMSI** : Système de Management de la Sécurité de l'Information

**SNOMED**: Systematized Nomenclature of Medicine - Clinical Terms

**SONS** : Système ouvert non sélectif

**SPS**: Service de pseudonymisation en santé

**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication



Executive summary

# 1. EXECUTIVE SUMMARY

---

Avant de passer en revue les divers résultats et autres objectifs atteints par le G.I.E. Agence eSanté, ci-après « l'Agence », durant l'année 2023 à l'égard de tous les utilisateurs des e-services de la plateforme eSanté, il y a lieu d'emblée de signaler que l'année 2023, marquée au niveau international par la guerre en Ukraine et au niveau national par les élections communales et législatives, a été une année charnière pour l'Agence ayant entraîné de nombreux changements.

Ainsi, parmi les nombreux changements qui seront abordés dans le présent rapport, il y a lieu de mentionner d'emblée, celui de la présidence du Conseil de gérance qui est intervenu lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au mois de juin 2023. En effet, à cette occasion, M. Marc Hostert, Conseiller de gouvernement première classe auprès du Ministère de la Sécurité sociale, a repris le flambeau de son prédécesseur M. Christian Oberlé, et devra dorénavant pourvoir à fédérer l'ensemble des acteurs de la santé autour du numérique, afin de poursuivre les efforts entrepris jusqu'à présent en matière de digitalisation pour moderniser le secteur de la santé.

À ceci est venu s'ajouter que le premier Directeur général de l'Agence, M. Hervé Barge, après près de 12 années de bons et loyaux services à la tête de l'Agence, a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2023. Recruté par l'ancien Ministre de la Santé et Ministre de la Sécurité sociale, M. Mars Di Bartolomeo en 2012, M. Barge a été le chef d'orchestre de la réussite de la mise en place de l'Agence eSanté et de ses nombreux e-services,

dont notamment le DSP, produit phare de l'Agence. M. Ian Tewes, Premier conseiller de gouvernement et coordinateur général auprès du Ministère de la Santé, a repris la direction de l'Agence au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Enfin, les élections législatives du 8 octobre 2023 ayant mis fin au gouvernement de coalition sous le Premier Ministre Xavier Bettel, un changement est intervenu au niveau du Ministère de la Santé et du Ministère de la Sécurité sociale. En effet, c'est dorénavant Mme Martine Deprez qui a repris les deux ministères de tutelle sous un seul et même Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, laissant entrevoir de nouvelles opportunités pour l'Agence.

Cela dit, 2023 a été essentiellement marquée par le lancement du programme SONS (système ouvert non sélectif) pour les industriels-éditeurs de logiciel métier pour les professionnels de santé, afin de les inciter à intégrer dans leur solution et à déployer sur le terrain le RA (Remboursement accéléré) et le PID (Paiement immédiat direct) auprès des professionnels de santé émetteurs de mémoires d'honoraires. Ce dispositif d'incitations financières, mis en œuvre par la Caisse nationale de santé (CNS) et le Gouvernement en faveur des industriels-éditeurs de logiciel métier sous forme de projet-pilote, a été octroyé à l'Agence jusqu'à fin 2024, après quoi une évaluation des bienfaits dudit dispositif pilote sera effectuée. De plus amples détails seront mis à la lumière du jour dans le passage y consacré dans le présent rapport.

## 2. LES MESSAGES

### 2.1. Le mot du président du Conseil de Gérance

“ En tant que président de l'Agence eSanté, c'est avec une immense fierté que je vous présente le rapport annuel 2023.

Cette année a été marquée par la mise en place d'une nouvelle direction et une revisite de l'ensemble des services e-santé offerts aux patients ainsi qu'aux professionnels de santé. Cette analyse de l'ensemble de nos services nous a permis de dégager une ribambelle de suggestions d'améliorations techniques et managériales afin de pouvoir peaufiner notre stratégie pour l'exécution de nos missions légales cadrant notre action de digitaliser et de soutenir le système de santé luxembourgeois. Après 10 années d'existence de l'agence et de ses services un tel exercice de reconsidération est de mise et est un exercice fructueux pour nos futures orientations.

La transformation numérique du secteur de la santé n'est pas seulement une aspiration, mais une nécessité pour répondre aux défis croissants auxquels nous faisons face. Nous avons franchi une étape cruciale vers la réalisation de cette vision par la mise en place du European Health Data Space (EHDS) au cours de l'année 2024. L'EHDS est une législation-cadre européenne portant sur l'innovation, la sécurité, l'accessibilité et l'engagement de toutes les parties prenantes en matière d'échange, de partage et d'utilisation des données de santé aux niveaux européen et transfrontalier.

La mise en place de l'EHDS au Luxembourg en général et au niveau de l'Agence, en particulier notamment dans le domaine des données primaires, seront un des grands chantiers de l'Agence dans les années à venir à côté du maintien et du développement de l'existant.

À côté de notre exercice de revisite de l'ensemble de nos services et de premiers travaux préparatifs pour l'EHDS, nos principales activités en 2023 ont été notamment :

1. **Innovation Technologique** : Nous avons continué à déployer plus de 15 services e-santé pour les patients et pour les professionnels de santé tels que notamment le DSP, Dossier de Soins Partagé ; le CVE, Carnet de Vaccination Electronique, permettant des facilitations aux



**Marc Hostert**

Président du Conseil de Gérance de l'Agence eSanté

patients et aux professionnels de santé.

2. **Sécurité et Confidentialité** : La protection des données de santé reste notre priorité. En 2023, nous avons renforcé nos infrastructures de sécurité, et lancé des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la protection des données personnelles.

3. **Engagement et Partenariat** : Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les professionnels de santé, les institutions académiques et les entreprises technologiques pour produire des solutions pertinentes et efficaces. Ce partenariat étroit est essentiel pour le succès de nos projets.

4. **Formation et Information** : Nous avons lancé plusieurs sessions d'information destinées aux professionnels de santé pour les familiariser avec les outils numériques et les accompagner dans leur intégration quotidienne.

En rétrospective, l'année 2023 a été une année d'analyse, de transformation et de consolidation. Les défis que nous avons relevés, que ce soit dans le contexte des services existants ou des services futurs, ont renforcé notre détermination et notre capacité à innover. Nous avons posé les bases d'un système de digitalisation, encore plus efficace et plus centré sur le patient et les professionnels de santé.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous restons résolus à continuer sur cette voie de progrès et d'innovation. Nous sommes convaincus que le numérique est la clé pour répondre aux besoins du secteur actuel et futur, et nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour faire de cette vision une réalité tangible pour tous.

Je suis confiant que l'Agence va réussir à relever tous ces défis, et ceci grâce à une collaboration constructive entre tous les membres-gérants de son Conseil de gérance, et grâce à l'excellent travail de sa direction et de ses équipes.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous nos partenaires, nos équipes, mon prédécesseur et chaque individu qui a contribué à nos succès en 2023. Ensemble, nous faisons des pas en avant vers un avenir où la digitalisation réalisée par l'Agence est au service de toutes et de tous, assurant un accès équitable à l'ensemble des parties prenantes. ”

## 2.2. Le mot du Directeur général

“ En tant que nouveau Directeur général de l'Agence eSanté depuis septembre 2023, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport d'activité de l'année passée. Après avoir travaillé sur différentes initiatives dans le domaine digital auprès du ministère de la Santé, je suis très fier de reprendre le flambeau d'Hervé Barge qui a pris sa retraite bien méritée en fin 2023.



**Ian Tewes**  
Directeur général  
de l'Agence eSanté

L'année 2023 a été marquée par les élections législatives qui ont amené au pouvoir une nouvelle coalition. Les 2 ministères de tutelle de l'Agence eSanté ont été fusionnés et Mme la Ministre Martine Deprez a pris en charge le nouveau ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le programme de coalition du nouveau gouvernement reconnaît la grande importance de l'e-santé et de la valeur des données de santé en particulier. L'Agence eSanté reste le pilier central pour la mise à disposition des données critiques aux professionnels de santé dans la prise en charge des patients.

Notre mission de promouvoir et de développer les technologies de l'information et de la communication dans le secteur de la santé au Luxembourg, reste donc plus que jamais d'actualité. Dans un contexte de transformation numérique en pleine accélération, l'e-santé apparaît comme un levier essentiel pour améliorer la qualité des soins, l'efficacité du système de santé et l'expérience des patients.

En 2023 l'Agence a continué à promouvoir son produit phare, le DSP, via des campagnes de

publicité comme des actions ciblées pour améliorer l'intégration dans certains outils du marché, simplifiant ainsi la tâche pour le professionnel de santé. Le Carnet de Vaccination Electronique a continué à être un succès auprès des médecins vaccinateurs grâce à l'engagement et au travail acharné de l'ensemble des collaborateurs de l'Agence et de ses partenaires.

L'Agence a également poursuivi son engagement dans la recherche et le développement, en soutenant des projets innovants dans le domaine de l'e-santé. Ces projets visent à développer de nouvelles solutions technologiques pour répondre aux enjeux du système de santé luxembourgeois.

L'année 2024 s'annonce prometteuse pour l'e-santé au Luxembourg. L'Agence continuera à travailler d'arrache-pied pour définir et déployer de nouveaux services, améliorer l'existant et favoriser l'adoption des TIC par l'ensemble des acteurs du secteur de la santé. Elle est convaincue que l'e-santé a le potentiel de transformer en profondeur notre système de santé et de le rendre plus performant et plus centré sur les besoins des patients.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de l'Agence eSanté pour leur implication et leur dévouement, ainsi que ses partenaires pour leur collaboration fructueuse. C'est grâce à leur engagement que l'Agence a pu réaliser tant de choses en 2023. Je suis confiant que, tous ensemble, nous continuerons à faire avancer l'e-santé au Luxembourg dans les années à venir. ”



L'Agence eSanté



## 3. L'AGENCE eSANTÉ

L'Agence eSanté, ci-après « l'Agence », est un Groupement d'Intérêt Economique qui regroupe les acteurs du secteur de la santé, tant publics que privés. Son statut d'opérateur économique privé lui permet d'agir de manière proactive dans le secteur de la e-santé, tant sur le territoire du Luxembourg qu'au sein de l'Union Européenne.

Dès ses premières activités et actions, l'Agence a intégré les divers acteurs du secteur de la santé dans ses discussions et échanges afin de s'assurer que les divers services eSanté qu'elle a mis en place et en opération répondent au mieux aux besoins des gens du terrain.

### 3.1 La gouvernance de l'Agence

Le Conseil de Gérance de l'Agence est composé de 15 personnes, à savoir :

- Monsieur Christian Oberlé (remplacé depuis le 14 juin 2023 par M. Marc Hostert): Président
- Monsieur Marc Hostert<sup>2</sup>: gérant représentant le Ministère de la Sécurité sociale
- Monsieur Ian Tewes<sup>3</sup>: gérant représentant le Ministère de la Santé
- Madame Michèle Marques: gérante représentant la Caisse Nationale de Santé (CNS)
- Monsieur Nicolas Kremer: gérant représentant la Caisse Nationale de Santé (CNS)
- Monsieur Carlos Pereira: gérant représentant la Caisse Nationale de Santé (CNS)
- Monsieur Jacques Kirsch: gérant représentant le Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)
- Dr Alain Schmit<sup>4</sup>: gérant représentant l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD)
- Dr Guillaume Steichen<sup>4</sup>: gérant représentant l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD)
- Monsieur Daniel Cardao: gérant représentant la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)
- Monsieur Christophe Nardin: gérant représentant la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)
- Monsieur René Pizzaferrri: gérant représentant la «Patiente Verriedung»
- Madame Danielle Becker-Bauer: gérante représentant le Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois
- Madame Netty Klein: gérante représentant la COPAS

<sup>2</sup> Remplacé par Monsieur Thomas Dominique du Ministère de la Sécurité sociale à partir du 12 juillet 2023;

<sup>3</sup> Nomination en tant que Directeur général de l'Agence à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, poste en attente de nomination au 31/12/2023

<sup>4</sup> Démissionnaire avec effet immédiat au 25 octobre 2022 (Ces deux postes restent vacants depuis cette date).

- Monsieur Jean-Luc Dourson: gérant représentant la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM)

Les membres du Conseil de Gérance, qui se réunissent en général une fois par mois, sont nommés pour un mandat renouvelable de 3 ans. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, avec une pondération majorée de 100% pour les gérants nommés par la CNS et l'Etat pour les décisions ayant un impact financier majeur. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. Au cours de l'année dernière, les membres du Conseil de Gérance se sont ainsi réunis à l'occasion de 12 séances.

#### 3.1.2 L'Assemblée Générale

En 2023, l'AG ordinaire s'est tenue en date du 14 juin 2023 et une AG extraordinaire a eu lieu le 15 novembre 2023.

Le total des voix au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence est de 20 voix qui sont réparties comme suit :

##### 1. Membres de droit :

- CNS : 6 voix
- Etat : 4 voix
- CCSS : 1 voix

##### 2. Organismes représentatifs des intérêts des prestataires de soins de santé :

- AMMD : 2 voix
- FHL : 2 voix
- FLLAM : 1 voix
- COPAS : 1 voix
- Syndicat des pharmaciens : 1 voix

##### 3. Organisme représentatif de l'intérêt des patients :

- Patiente Verriedung : 2 voix

### 3.2 Le contexte légal et normatif

Le secteur de la santé est fortement réglementé, que cela soit au niveau national (dont les nomenclatures des actes médicaux), au niveau européen ou au niveau mondial (avec des cadres normatifs comme IHE, HL7, HIMSS...).

#### 3.2.1 La législation nationale

Les missions de l'Agence sont définies par les articles 60<sup>ter</sup> et 60<sup>quater</sup> du Code de la sécurité sociale (ci-après CSS) instaurés par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé, avec l'objectif de permettre une meilleure prise en charge coordonnée des patients au travers de l'exploitation de la Plateforme eSanté et de ses services.

L'Agence ainsi conduit ses activités dans un environnement légal qui a évolué et continuera à évoluer tant au niveau national qu'europpéen. Elle s'assure par ses ressources internes, ainsi qu'avec

le support de ressources externes, notamment auprès des ministères, de la conformité légale de ses actions aujourd'hui et dans le futur.

Elle participe, lorsqu'elle y est invitée, aux réflexions et travaux relatifs aux possibles écueils de la législation nationale actuelle aux fins de permettre le développement d'outils et de services ayant pour objet une meilleure utilisation des données de santé au Luxembourg.

### 3.2.2 Les normes internationales

En exécution de sa mission de promotion des référentiels d'interopérabilité et de la sécurité des systèmes d'information de santé au Luxembourg, l'Agence a déterminé les différents standards et normes européens et internationaux auxquels la Plateforme eSanté et ses services devaient être conformes.

Ces standards et normes identifiés ont pour objectif de permettre tant à la Plateforme eSanté qu'aux différents acteurs du secteur de la santé :

- d'une part, d'échanger et de partager des données de santé concernant la prise en charge de manière coordonnée de citoyens européens libres de circuler dans l'UE,
- d'autre part, d'assurer la protection et la sécurité des données.

C'est dans ce cadre que l'Agence s'est engagée à l'application des profils IHE et des standards HL7, ainsi que des normes ISO relatives à l'informatique des systèmes de santé.

Également, l'Agence prône l'application des normes ISO 27001 et suivantes en matière de sécurité des systèmes d'information.

L'Agence s'assure ainsi de l'évolution de la Plateforme eSanté et de ses services pour respecter les exigences d'interopérabilité et de sécurité requises pour permettre les communications entre les systèmes d'information de santé de manière sécurisée pour les professionnels de santé et les patients.

Elle s'assure par ses ressources internes ainsi qu'avec le support de ressources externes, de la conformité technique de ses actions aujourd'hui, mais également des projets à venir, au regard des évolutions technologiques et normatives potentielles.

### 3.3 Les missions légales de l'Agence

La loi du 17 décembre 2010, et plus particulièrement son article 60ter du Code de la sécurité sociale, précise 5 missions pour l'Agence, résumées ici :

1. la réalisation, le déploiement, l'exploitation et la gestion administrative et technique de la plateforme de services dans un but d'échange et de partage de données de santé ;

2. la promotion de l'interopérabilité et de la sécurité dans la mise en place de systèmes d'information de santé ;
3. l'établissement et la tenue à jour d'un schéma directeur des systèmes d'information de santé (SDSI santé), déclinant une stratégie nationale, articulée avec les priorités sanitaires du pays d'une part et les besoins d'échange et de partage des acteurs du secteur d'autre part ;
4. le conseil des autorités de tutelle en matière des choix stratégiques des systèmes d'information de santé et
5. l'information des patients et prestataires sur les modalités opérationnelles et les mesures de sécurité en rapport avec le Dossier de Soins Partagé et la plateforme électronique nationale d'échange et de partage de données de santé.

Par cette voie législative, l'Agence se voit confiée des missions de grande envergure avec un rôle clé parmi de nombreuses parties prenantes.

L'article 60quater du CSS, introduit par le même texte de loi que précédemment cité, précise par ailleurs, dans son alinéa (6), qu'un règlement grand-ducal précise les modalités et conditions de mise en place du DSP. Ledit règlement est finalement entré en vigueur en date du 28 décembre 2019 précisant les modalités et conditions de mise en place du Dossier de Soins Partagé (DSP).

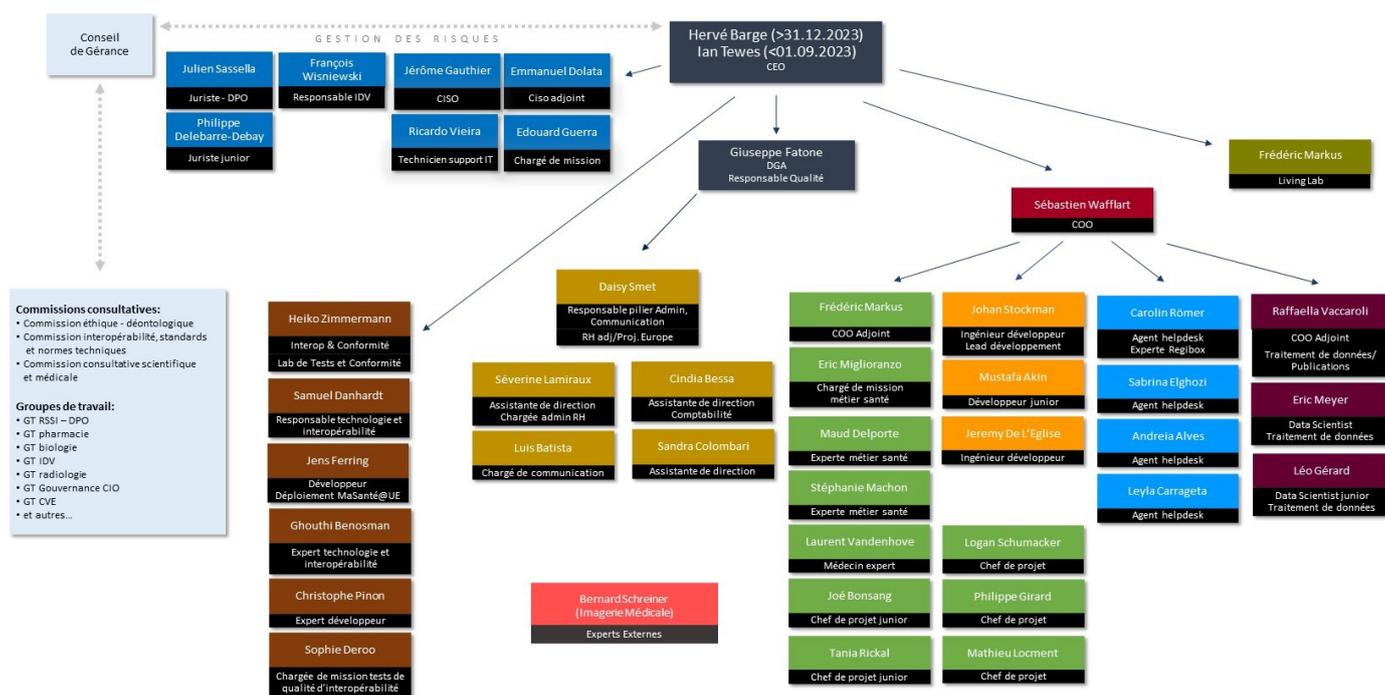
### 3.4 Les ressources humaines

#### 3.4.1 L'organigramme de l'Agence

L'équipe de l'Agence, comptant 41 personnes au 31 décembre 2023, est organisée autour de 4 piliers et de 2 fonctions de support transversales. Les 4 piliers sont :

- Le pilier « digitalisation & projets IT » qui exécute les actions requises pour mettre en œuvre l'interopérabilité des systèmes d'information de santé voulant interagir avec la Plateforme eSanté et dirige les travaux inhérents au réseau propre à l'Agence ;
- Le pilier « comptabilité, administration, RH, communication » qui gère tous les aspects liés à la gestion opérationnelle de l'Agence, ainsi que les activités de communication ;
- Le pilier « gestion de projets, déploiement des services et support client » qui mène tous les projets et programmes liés aux 5 missions de l'Agence dont le SDSI santé, et gère également un pôle dédié à l'ingénierie médicale ainsi que le pôle médical ;
- Le pilier « publications scientifiques & médicales » qui est chargé des publications qui serviront de valorisation scientifique des travaux de

## Organigramme de l'Agence (au 31.12.2023)



l'Agence et sont en lien avec les sujets traités par le groupe de travail scientifique et médical mis en place par l'Agence.

Les 2 fonctions de support transversales et centrales à la mise en œuvre et la gestion journalière des services e-santé, sont :

- La fonction de *Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information de santé (RSSI)* : la personne chargée de cette fonction définit et maintient le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) applicable aux systèmes d'information de l'Agence et de la plateforme. Elle élabore les référentiels de sécurité, évalue les systèmes tiers par rapport à ceux-ci et veille à l'application des politiques de sécurité.
- La fonction de *Chargé de protection des données*: le « Data Protection Officer » (DPO) établit une politique de protection des données à caractère personnel appliquant les dispositions légales et réglementaires en la matière, et veille à ce que celle-ci soit respectée tant au niveau des services internes de l'Agence qu'au niveau des services mis à disposition à travers la Plateforme eSanté.

### 3.4.2 La direction de l'Agence

La gestion journalière de l'Agence est assurée par la direction générale, représentée par un Directeur général et par un Directeur général adjoint.

Par ailleurs, la direction anime un Comité exé-

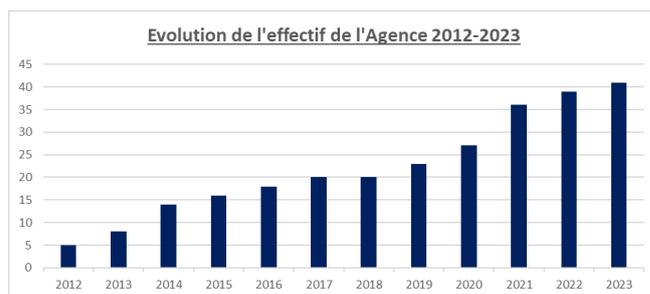
cutif (COMEX) qui se réunit toutes les deux semaines, et prépare les réunions mensuelles du Conseil de gérance. Un Comité de direction (CODIR) vient compléter ce dispositif décisionnel de gouvernance opérationnel mis en place au sein de l'Agence, regroupant tous les chefs de piliers de l'Agence. Ce dernier se réunit une fois par mois, afin d'y aborder tous les points transversaux en lien avec les différents projets en cours.

### 3.4.3 L'évolution de l'effectif de l'Agence

Au fur et à mesure de l'augmentation de la charge opérationnelle, l'Agence a complété ses effectifs avec l'apport de compétences et d'expertise en faisant appel à des ressources de personnel, y compris de la sous-traitance et du conseil d'experts externes dans le cadre de missions.

Le graphique suivant représente la progression des effectifs employés au sein de l'Agence.

### 3.4.4 Les collaborateurs de l'Agence





*Première ligne de gauche à droite:* Mustafa Akin, Andreia Alves, Hervé Barge, Luis Batista, Joé Bonsang, Leyla Carrageta, Edouard Guerra  
 ■ *Deuxième ligne:* Pierre Carton, Sandra Colombari, Philippe Delebarre-Debay, Maud Delporte, Sabrina Elghozi, Giuseppe Fatone, Jens Ferring  
 ■ *Troisième ligne:* Séverine Lamiroux, Stéphanie Machon, Frédéric Markus, Eric Meyer, Eric Miglioranzo, Tania Rickal, Carolin Römer  
 ■ *Quatrième ligne:* Julien Sassella, Daisy Smet, Johan Stockman, Ian Tewes, Raffaella Vaccaroli, Sébastien Wafflart, François Wisniewski  
 ■ *Cinquième ligne:* Heiko Zimmermann  
 ■ *Pas sur les photos:* Xavier Adam, Ghouthi Benosman, Cindia Bessa, Samuel Danhardt, Sophie Deroo, Emmanuel Dolata, Jeremy de l'Eglise, Jérôme Gauthier, Léo Gérard, Philippe Girard, Mathieu Locment, Kévin Njeckil, Christophe Pinon, Antoine Santi (stagiaire), Logan Schumacker, Daniel Simion, Laurent Vandenhove, Ricardo Vieira.



Les objectifs atteints

## 4. LES OBJECTIFS ATTEINTS EN 2023

### 4.1 Mise en production de nouveaux eServices et continuité des eServices existants

#### Le Dossier de Soins Partagé (DSP)

Dans la continuité de la généralisation du déploiement du DSP débutée en 2020, la plateforme eSanté compte, au 31 décembre 2023, 1 106 909 DSP activés. Il est à noter que, résultant d'un processus actif de la part du citoyen, la fermeture des DSP ne représente que 0,18% des DSP activés. Ainsi, ce faible taux de fermeture laisse supposer que la population y voit un intérêt véritable. En effet, en l'absence d'un parcours de soins coordonnés sur le territoire luxembourgeois (désignation par le patient d'un médecin responsable d'organiser sa prise en charge globale), cet outil favorise efficacité, sécurité et rapidité dans le partage des données de santé entre les professionnels de santé, au bénéfice du citoyen.



Parmi ces DSP activés, 729 674 DSP contiennent au moins un document. Avec en moyenne 15,5 documents par DSP non vide, on dénombre un total de 11 305 453 documents. Ce constat s'explique d'une part par l'envoi automatique des comptes rendus de biologie médicale (ceci depuis 2018), et, d'autre part, par l'envoi automatique des comptes rendus d'imagerie médicale ainsi que les liens vers les images hébergées dans l'Archive Nationale d'Imagerie Médicale – ANIM Lu – (effectif depuis 2021). D'autres documents ont également, de façon plus marginale, permis cette augmentation notable. Il y a lieu de citer : les Résumés Patients (des citoyens en Affection Longue Durée), les Résumés de Prestations envoyés par la CNS pour cette même population et, depuis 2022, un nouveau type de document qui prend une part de plus en plus importante du fait de la généralisation du Carnet de Vaccination Electronique (CVE) : l'historique vaccinal.

À noter également qu'à l'initiative du Centre François Baclesse, pour améliorer la qualité du suivi des patients en post-radiothérapie, un envoi automatique des comptes rendus de consultation médicale est en place depuis décembre 2023. Au vu des premiers envois, ce document figurera vraisemblablement dans le top 10 des types de documents les plus représentés dans le DSP.

2023 est également l'année de l'amplification du téléchargement de l'application pour smartphone « MyDSP ». Plus de 47 000 citoyens ont aussi choisi de visualiser leurs données de santé contenues dans leur DSP en toute mobilité.

Pour ce qui est de l'avenir, l'Agence espère voir aboutir ses efforts entrepris en 2023 après avoir rencontré les directions générales et médicales

des quatre hôpitaux aigus au sujet de l'envoi automatique des lettres de sortie dans leur format actuel.

#### IdeoMed - MIC10

Le produit IdeoMed arrivant en fin de vie, l'Agence effectue la migration vers la nouvelle version de ce logiciel fournie par l'éditeur Maincare Solutions. Cette nouvelle version, dénommée MaincareIC, permettra aux établissements médicaux spécialisés d'avoir accès à des fonctionnalités étendues par rapport à la solution actuelle, IdeoMed, notamment dans le lien avec le DSP, et la nouvelle GED. Le service est utilisé aujourd'hui par 3 structures : le Centre de Réhabilitation du château de Colpach (Croix Rouge), l'Hôpital Intercommunal de Steinfort et le Tricentenaire.

MIC10 comprend les modules suivants, facilitant le suivi de la prise en charge du patient, à savoir :

- un dossier administratif, un dossier de soins et un dossier médical comprenant entre autres le plan personnalisé de soins – PPS, qui permet la planification automatique des actes d'assurance dépendance ;
- l'agenda, permettant la planification des rendez-vous et des ateliers ;
- le bilan d'autonomie, qui consiste à offrir un bilan d'autonomie plus imagé facilitant ainsi le suivi des patients par les soignants ;
- une intégration forte avec les services de l'Agence, à savoir le DSP et le CVE.

#### Le SmartDSP – Datalake DSP

Dans le cadre du Living LAB, l'Agence a établi une collaboration avec un sous-traitant national à partir de 2021 pour l'implémentation d'un « Data Lake DSP ». L'objectif de l'implémentation de ce composant technique était de permettre une analyse intelligente des données centralisées dans le DSP une fois anonymisées, donnant ainsi naissance au concept de « Smart DSP ». Le Smart DSP représente donc une extension des finalités du DSP alignée sur son objectif premier : faciliter le suivi médical global ainsi que le suivi des maladies chroniques.

Les initiatives centrales du Smart DSP englobent la transformation des données passives du DSP en données « intelligentes »/exploitables, permettant en premier lieu des analyses statistiques de la population ayant un DSP (>99% des assurés). De plus, cette analyse vise également à fournir aux professionnels de santé un suivi des indicateurs spécifiques (« dashboard personnalisé »), à repérer et étudier des comportements cachés qui, une fois intégrés dans le DSP, pourraient fournir des éléments permettant de réduire les délais de dépistage et d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques et rares.

Après la mise en place de l'infrastructure technique entre 2021 et 2022, l'Agence a débuté en 2023 avec l'injection des documents DSP anonymi-

sés dans le Data Lake DSP. Les travaux réalisés en 2023 ont conduit l'Agence à plusieurs constats. Malgré la présence de documents dans plus de 70% des DSP, avec un total de 11 305 453 documents, la plupart d'entre eux sont analysables uniquement sous format PDF et ne sont donc pas aisément exploitables. En outre, les algorithmes d'anonymisation dépendent de la structure du document, et l'absence de cette structure augmente la complexité et limite la qualité du processus d'anonymisation de ces documents. Une des priorités actuelles est donc de structurer ces données pour permettre une analyse de qualité.

À ce jour, le cadre légal existant n'autorise pas l'Agence à faire un usage secondaire des données. Une analyse/adaptation du cadre légal existant devrait être prioritaire, afin de rendre les données du DSP accessibles et exploitables par les acteurs du système de santé national, du gouvernement, de la recherche et de façon complémentaire, de se conformer aux exigences du cadre européen.

### Le Carnet de Vaccination Electronique (CVE)

Le CVE a pour objectif la dématérialisation de la carte jaune de vaccination luxembourgeoise et permettra dans le futur, de mesurer et suivre l'évolution de la couverture vaccinale de la population résidente et d'améliorer la gestion des stocks de vaccins fournis par l'Etat.

À la suite d'une phase pilote qui s'est déroulée de mars à octobre 2021, le déploiement du CVE auprès des professionnels de santé vaccinateurs a débuté en novembre 2021 et s'est poursuivi cette année 2023 au travers d'une généralisation prenant un rythme de croisière pour atteindre 54% de réalisation parmi les vaccinateurs.



Fin 2023, plus de 31 100 carnets ont été créés, contenant plus de 167 000 actes vaccinaux, par 405 médecins vaccinateurs.

Ces chiffres sont en progression continue grâce à un effort de déploiement porté par l'Agence, et ce malgré l'absence actuelle d'un cadre légal y afférent.

En effet, le projet de loi concernant le CVE et son règlement grand-ducal d'application, préparé par le Ministère de la Santé en collaboration avec l'Agence et présenté au Conseil de gouvernance en septembre 2023, vise une obligation de renseignement dans le CVE de tous les vaccins recommandés par le CSMI (Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses). Le CVE deviendra ainsi l'outil officiel d'enregistrement des vaccins et devra faire face à un déploiement en masse auprès de tous les vaccinateurs du pays.

Enfin en 2023, le CVE a proposé sa participation à un projet européen, le projet « Euvabeco - 101132545 - GAP-101132545 » qui a été validé par la Commission européenne et débutera en février 2024. Ce projet vise à élaborer et à valider des plans de mise en œuvre pour les États membres afin de les doter d'outils opérationnels et techniques qui améliorent les pratiques de vaccination à la fois dans la vaccination de routine qu'en cas de futures épidémies.

## L'ePrescription

Le projet d'ePrescription piloté par l'Agence a pour but de digitaliser les flux de prescription et de réalisation entre professionnels de santé. La ePrescription concerne quatre secteurs : prescriptions d'analyses biologiques, de médicaments, de soins infirmiers et/ou de soins de kinésithérapie et de l'imagerie médicale.

En vue de structurer et de codifier l'information, chaque type de prescription nécessite son propre référentiel, mis en place par l'Agence en concertation avec les différents intervenants.



En 2023, deux référentiels ont vu le jour, le premier destiné aux analyses biologiques et le second aux médicaments délivrables en pharmacies de ville, en attendant la création de l'ALMPS (Agence Luxembourgeoise des Médicaments et Produits de Santé). Quelques éditeurs ont pu commencer leurs travaux d'intégration de la ePrescription d'analyses médicales de laboratoire, à la suite de quoi une phase pilote sera organisée.

L'étape suivante sera consacrée à la mise en place du flux de prescription digitale de médicaments en collaboration avec les éditeurs de logiciels de cabinets et d'offices.

Quant aux autres types de prescription, l'année prochaine verra la mise en place de groupes de travail en vue de l'élaboration de ces différents référentiels évoqués ci-dessus.

À ce stade, et dans le cadre de ses missions, l'Agence a mis en place l'infrastructure technique du projet ePrescription. Afin de généraliser la prescription digitale, l'élaboration et la promotion d'un cadre législatif national soumis aux exigences européennes permettraient de soutenir l'action de l'Agence en matière d'accélération de l'intégration de ces services par les éditeurs de logiciels, ainsi que de l'adhésion des professionnels de santé de l'écosystème luxembourgeois.

### Le référentiel de prescription des soins infirmiers

Initié en 2022 et à l'heure actuelle se trouvant toujours au stade d'élaboration par l'équipe d'experts des métiers de la santé de l'Agence, ledit référentiel sera revu et validé par les professionnels de santé et les acteurs concernés, et ce en guise de conclusion des divers groupes de travail dédiés à son effet. Sa disponibilité sera effective pour la mise en production du service d'ePrescription des soins infirmiers prévue pour la fin 2025.

### Le service « Wëllkomm »

Wëllkomm est un outil de Population Health Management (PHM) développé par l'Agence, mandatée par la Direction de la santé.

L'objectif de cette application web est de permettre à la Cellule Santé des Réfugiés de la Direction de la Santé de mettre en place des dossiers patient durant la phase d'accueil des migrants. Ceci vise à digitaliser le processus de contrôle sanitaire des bénéficiaires de protection temporaire et des demandeurs de protection internationale.

Une première version de l'application a été déployée avec succès en août 2022. Depuis, ce sont plus de 7 800 réfugiés enregistrés, plus de 38 000 consultations et plus de 60 000 documents qui ont été générés via l'application, ceci dans le but de garantir un meilleur parcours de soins et un meilleur suivi administratif des réfugiés.

L'objectif en 2024 sera de déployer une nouvelle version de l'application, permettant de meilleures performances pour les utilisateurs finaux, ainsi que des fonctionnalités répondant encore mieux aux besoins du terrain. La nouvelle version sera déployée vers la fin du premier trimestre 2024.

#### Le réseau HealthNet

L'année 2023 a débuté avec le démarrage du programme Healthnet V2, avec notamment la mise en place de la structure de gouvernance permettant de garantir la qualité de service requise par ce type de réseau critique, la définition d'un « High level Design » du programme, ainsi que la définition des architectures, pour les différents projets composant le programme Healthnet V2, validant de ce fait le début des implémentations techniques.

En 2024 il s'agira de finaliser l'implémentation des différents projets qui sont en cours, confirmant le catalogue des services de la solution, ce qui permettra de déclencher à terme la phase de décomissionnement du programme Healthnet V1.

#### Le Security Operations Center (SOC)

Parmi les nombreux objectifs repris au Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) IV, l'Agence se doit de mettre en place un SOC, c'est-à-dire une plateforme permettant la supervision et l'administration de la sécurité des systèmes d'informations de l'écosystème santé au travers d'outils de collecte, de corrélation d'événements et d'intervention à distance. Sachant que ce SOC devra être implémenté d'ici à fin 2024 en application des dispositions prévues à cet effet au sein du COM IV, l'année 2023 a été marquée par la continuité des travaux y afférents initiés en 2022.

#### Le Living Lab

Dans le cadre de la mise en place du Living LAB de l'Agence sur son deuxième site sis à Esch-sur-Alzette, et suivant ses objectifs repris au COM IV, l'Agence se doit d'accompagner annuellement un nouveau projet en la matière. Ainsi, 2023 a été marquée par l'accompagnement de la société « Zenlife » dans le cadre du projet européen eSSIF-Lab (Projet finaliste - <https://essif-lab.eu/zenlife-econsent-by-zenlife-sarl-s/>).

L'accompagnement du projet eConsent débuté en 2022 dans le cadre du projet eSSIF avait, quant à lui, pour objectif de réaliser un « proof of concept » sur la mise en place d'un système centralisé de gestion de consentement. Une brique de consentement centralisée simplifie la gestion des autorisations en regroupant les préférences de confiden-

tialité au sein d'un seul système. Cela améliore l'efficacité opérationnelle, garantit la conformité aux réglementations sur la protection des données et renforce la transparence envers les utilisateurs. En outre, elle offre une approche unifiée pour traiter les consentements, facilitant ainsi la prise de décision et la communication des politiques de confidentialité.

#### Le laboratoire de tests « eQualis »

Afin d'assurer son rôle d'émetteur d'une certification ou d'un agrément pour des solutions applicatives dans le domaine de la santé, certifiant que ces applications sont conformes aux standards de la plateforme eSanté en matière de sécurité, d'interopérabilité, etc., l'Agence a depuis 2022, recherché, puis fait l'acquisition en 2023 des premiers outils nécessaires à accomplir cette tâche. Ces derniers sont à ce jour en cours d'implémentation.



#### La téléconsultation

La plateforme eConsult, permettant une consultation médicale à distance entre un patient et son professionnel de santé, mise en place spécialement pendant la crise pandémique liée à la Covid-19 intervenue en mars 2020, continue d'être utilisée par un certain nombre de professionnels de santé, avec une intensité asservie aux vagues épidémiques.

Au Luxembourg, ce sont 3.125 praticiens de santé, dont 751 actifs sur la plateforme eConsult, qui sont susceptibles d'assurer des consultations à distance.

L'intérêt de la consultation à distance exprimé par divers acteurs du secteur hospitalier et des soins entre autres, a conduit le gouvernement à analyser son potentiel, et à étudier les aspects juridiques en vue de construire une base légale exhaustive qui fixerait et couvrirait toutes les modalités d'usage étendues. Dans l'attente de ce cadre légal, l'Agence assure le maintien opérationnel du service actuel.

#### Le dispositif du SONS pour le RA/PID

Le dispositif du SONS (sélection ouverte non sélective) pour le Remboursement accéléré (RA) et le Paiement immédiat direct (PID) est un projet pilote initié par la Caisse nationale de santé (CNS) et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. Ce projet est mis en œuvre avec la CNS au travers de l'Agence. Son but est de promouvoir et d'accélérer la digitalisation du système de santé au Luxembourg par un dispositif d'incitation financière d'un montant de 625.-€ TTC attribué, par installation, à toute solution logicielle labélisée au service RA et/ou PID. À ce jour, deux éditeurs sont labélisés RA et 2 éditeurs sont labélisés PID. Presque trente médecins généralistes utilisent le service PID. Le projet sera ouvert aux autres spécialistes et médecins dentistes d'ici à mars 2024.



**LIVINGLAB**  
Innovation - Technologie - eSanté

## 4.2 Les autres eServices en production

Parmi tous les nombreux services proposés par l'Agence depuis sa création, il y a lieu de lister ci-dessous tous ceux qui sont toujours en production, à savoir:

### MPI (Master Patient Index)

Le Master Patient Index, ou annuaire référentiel d'identification des patients, a été mis en production ensemble avec la plateforme eSanté en 2014 et contient des informations sur les assurés affiliés à la Sécurité sociale luxembourgeoise. Il est un élément clé de l'identitovigilance des patients non seulement au niveau des établissements hospitaliers, mais au sein de l'ensemble de l'écosystème santé. Le but de l'identitovigilance consiste à mettre en place un système de surveillance et de gestion des risques et erreurs liés à l'identification des personnes, préalable essentiel à la qualité et à la sécurité des soins à prodiguer aux patients.

### HPD (Healthcare Provider Directory)

Déployé également depuis 2014, cet annuaire des professionnels de santé contient toutes les informations sur les professionnels ayant obtenu un droit d'exercer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg de la part du Ministère de la Santé, à l'instar de la spécialité, du code fournisseur et/ou prestataire alloué par la CNS, etc. Tout comme le MPI, cet annuaire est un garant du niveau de sécurité et de qualité nécessaire aux besoins des autres services de la plateforme.

### MR03 (Médecin Référent)

Devenu opérationnel sur la plateforme eSanté en septembre 2016, le service « MR03 » constitue l'engagement de l'Agence dans la mise en place du dispositif « médecin référent » au Luxembourg intervenant à la suite de la signature de la convention « MR03 » entre l'AMMD et la CNS. Rappelons dans ce contexte que le médecin référent a comme tâche de coordonner les soins de ses patients et d'assurer que leur suivi médical soit des plus optimaux. Chaque professionnel de santé qui est impliqué dans le traitement d'un patient sous dispositif « MR03 » et qui a reçu le droit d'accès au DSP de son patient par la signature de la convention « MR03 », peut y introduire les données de santé jugées pertinentes, comme des résultats d'analyses, des comptes rendus de consultation et d'hospitalisation ou des prescriptions reçues.

### Messagerie sécurisée entre professionnels de santé

Il s'agit d'un service de messagerie cryptée permettant aux professionnels de santé d'échanger des informations de santé de manière numérique dans un contexte hautement sécurisé. Il est en place depuis l'installation de la plateforme, c'est-à-dire depuis 2014.

### DOMI (Déclaration Obligatoire de Maladies Infectieuses)

Dans le cadre de la loi sur la déclaration obligatoire des maladies infectieuses (DOMI), l'Agence a été sollicitée pour définir le format d'échange et

pour mutualiser les connexions avec les laboratoires privés, hospitaliers et le LNS. Dans le même ordre d'idée, une interface unique a été mise en place pour le CTIE, afin d'alimenter les outils de reporting ECDC. Ce contexte avait été également étendu dans le cadre de la pandémie COVID-19 pour intégrer les attestations COVID+, puis COVID-, etc.

### WSE (Web Service externe)

Pour répondre aux besoins dans le cadre des services digitalisés de la CNS et dans une démarche de mutualisation de moyens et de fonctionnement, le Web Service Externe (WSE) a été mis en œuvre par l'Agence et la CNS. A l'heure actuelle, le Web Service Externe permet aux pharmacies, aux laboratoires et au CGDIS de vérifier la couverture d'affiliation d'une personne auprès du Centre commun de la Sécurité sociale.



Activités au niveau européen

shift

## 5. ACTIVITÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

En 2023 l'Agence eSanté a pu ajouter 3 nouveaux chapitres à son livre de participation aux projets européens, et ce pour trois différents cas d'usage, à savoir la vaccination, l'échange électronique transfrontalier de données de santé et l'utilisation secondaire de données de santé pour les besoins de la recherche.

### EUVABECO (European Vaccination Beyond Covid)

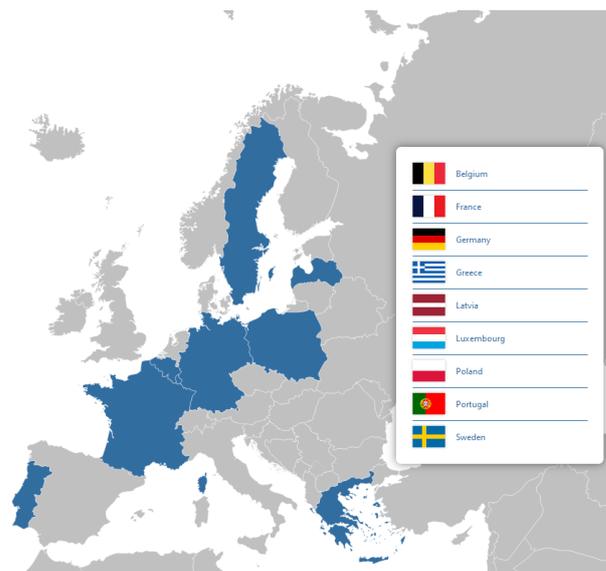
Le premier dossier européen pour lequel la participation de l'Agence a été acceptée en 2023 est EUVABECO, un projet proposé en réponse à l'appel à propositions référencé «EU4H-2022-PJ-5 – Appel à propositions visant à aider les Etats Membres et les autres acteurs concernés à mettre en œuvre les résultats pertinents de la recherche innovante en matière de santé publique en ce qui concerne la vaccination contre le COVID-19».

Financé par le programme EU4Health de la Commission européenne, le projet EUVABECO vise à élaborer et à valider des plans de mise en œuvre pour les États membres européens afin de les doter d'outils opérationnels et techniques qui améliorent les pratiques de vaccination, à la fois dans le cadre de la vaccination de routine et en cas d'épidémies futures. Ces plans tiendront compte des différents contextes afin de permettre un déploiement transfrontalier sous forme de projets pilotes. Dans ce contexte, EUVABECO s'apprête à lancer cinq outils transformateurs, chacun visant à renforcer les efforts de vaccination :

- outil médical : un système d'aide à la décision pour les professionnels de la santé et les patients, facilitant des choix de vaccination éclairés;
- outil social : outil de dépistage facilitant les campagnes de vaccination ciblées et le suivi pour une distribution plus efficace des vaccins;
- outil industriel : un dépliant électronique pour les vaccins permettant une distribution plus souple des vaccins;
- outil de modélisation et de prévision : un simulateur de maladie pour sensibiliser à la dynamique des infections et à l'impact des interventions de santé publique;
- outil numérique : une carte de vaccination transfrontalière, permettant une continuité des soins tout au long de la vie.

Le projet EUVABECO, qui s'étend sur 2,5 ans, est porté par un consortium composé de 14 organisations internationales – dont l'Agence eSanté – issues de 9 pays (Allemagne, Belgique, France, Grèce, Luxembourg, Lettonie, Pologne, Portugal, Suède).

L'Agence eSanté pourra apporter son expertise



acquise pendant le déploiement du Carnet de Vaccination Électronique sur le plan national. Sa contribution au projet se fera plus spécifiquement pour les work packages (WP) suivants :

WP 1 – gestion de projet

WP 5 – développement de plans de mise en œuvre incluant la vérification

WP 6 – exécution et vérification des plans de mise en œuvre

WP 7 – évaluation

Comme évoqué ci-avant, les plans de mise en œuvre rendront opérationnels plusieurs outils, dont une Carte Européenne de Vaccination numérique (EVC, European Vaccination Card), portée par l'Agence. L'objectif principal du EVC est de garantir la continuité des soins pour les citoyens de l'Union Européenne grâce à la portabilité transfrontalière des données de vaccination. Le projet est prévu d'être lancé début 2024.

### MaSanté@UE

Le deuxième dossier européen pour lequel la candidature de l'Agence a été retenue en 2023 est un autre appel à propositions lancé dans le cadre du programme EU4Health, à savoir : EU4H-2022-DGA-MS-IBA03-subventions directes aux autorités des États membres : extension de l'infrastructure de services numériques MyHealth@EU (eHDSI) à de nouveaux services et à un plus grand nombre d'États membres.

Il est à rappeler dans ce contexte que l'Agence eSanté a précédemment participé à des appels à propositions publiés dans le cadre du programme CEF qui visaient justement la mise en place de cette infrastructure eHDSI et le déploiement des premiers services d'échange électronique transfrontalier de données de santé MaSanté@UE. Suite à sa participation à deux de ces appels,



**Ma santé @ UE**

Infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne  
Un service fourni par l'Union européenne

L'Agence est, en sa fonction de Point de contact national pour la eSanté, connectée à cette infrastructure et peut ainsi d'ores et déjà faciliter l'échange électronique transfrontalier du résumé patient, un des deux cas d'usage des services MaSanté@UE.

Afin d'étendre les services MaSanté@UE à d'autres données de santé que les deux types de documents prévus dans les appels initiaux (à savoir : le résumé patient et l'ePrescription), et dans le but d'élargir le réseau avec d'autres États Membres participants, la Commission Européenne a donc publié en 2022 l'appel à propositions susmentionné pour lequel les dossiers de candidature devaient être introduits en février 2023, ce qui a été fait.

Dans le cadre de ce dossier de candidature, l'Agence s'est engagée à mettre en œuvre des services supplémentaires, à savoir :

- l'échange transfrontalier des documents cliniques originaux suivants : les résultats d'analyses labo, le rapport d'imagerie médicale ainsi que la lettre de sortie d'hôpital; le déploiement de ce service est prévu dès 2025;
- l'échange transfrontalier de l'ordonnance électronique (ePrescription) médicamenteuse, qui est prévu d'être mis en œuvre au courant de 2026.

Mis à part le fait d'avoir lancé les premiers travaux préparatoires pour la mise en place de ces nouveaux services, l'Agence a continué les travaux requis pour le maintien en opération des services MaSanté@UE déjà opérationnels.

### **Lux-X DataSpace4Health (LXDS4H)**

Le troisième dossier européen auquel l'Agence eSanté va contribuer - toutefois plutôt dans un rôle de support - est le projet Lux-X DataSpace4Health (LXDS4H), qui cadre dans l'initiative européenne Gaia-X. Ce projet vise à rendre interopérables les différents espaces de données de santé nationaux pour ainsi interconnecter différents acteurs de l'écosystème de la santé luxembourgeois, et à définir des sets de standards pour le traitement secondaire de ces données afin que celles-ci soient suffisamment sécurisées et préservent leurs propriétés et leur confidentialité. LXDS4H s'appuie sur la stratégie européenne pour les données ainsi que l'initiative Gaia-X, qui vise à créer une infrastructure de données fédérée et sécurisée. En offrant des services conformes à Gaia-X, LXDS4H vise à permettre de nouveaux

services de santé et à améliorer les résultats pour les patients.

LXDS4H est porté par un consortium mené par NTT DATA et comprenant comme autres membres : les Hôpitaux Robert Schuman (HRS), le Luxembourg Institute of Health (LIH), l'Université du Luxembourg, PWC, le Luxembourg National Data Service (LNDS) et l'Agence eSanté.

L'Agence eSanté assurera un rôle de support par la mise à disposition de ses services MPI (Master Patient Index—annuaire référentiel des patients) et SPS (Service de pseudonymisation en santé).



Les comptes annuels

## 6. LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023

### 6.1 Le bilan au 31 décembre 2023

#### Bilan provisoire

ACTIF			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>C. Actif immobilisé</b>	3	<b>1.513.234,55</b>	<b>2.058.805,08</b>
I. Immobilisations incorporelles	3	1.234.797,77	1.747.062,98
II. Immobilisations corporelles	3	278.436,78	311.742,10
<b>D. Actif circulant</b>		<b>15.115.245,77</b>	<b>11.508.167,67</b>
II. Créances	4	57.829,94	59.077,09
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	57.829,94	59.077,09
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		15.057.415,83	11.449.090,58
<b>E. Comptes de régularisation</b>		<b>124.072,58</b>	<b>288.127,50</b>
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>16.752.552,90</b>	<b>13.855.100,25</b>

#### Bilan provisoire

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>A. Capitaux propres</b>		<b>1.549.829,61</b>	<b>2.095.400,14</b>
V. Résultats reportés		36.595,06	36.595,06
VI. Résultat de l'exercice		0,00	0,00
VII Subventions d'investissement en capital	5	1.513.234,55	2.058.805,08
<b>B. Provisions</b>		<b>238.224,35</b>	<b>282.399,90</b>
<b>C. Dettes</b>	6	<b>1.905.873,36</b>	<b>1.773.135,60</b>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	1.905.873,36	1.773.135,60
<b>D. Comptes de régularisation</b>	7	<b>13.058.625,58</b>	<b>9.704.164,61</b>
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>		<b>16.752.552,90</b>	<b>13.855.100,25</b>

## 6.2 Le compte profit et pertes

### Compte de profits et pertes provisoire

COMPTE DE PROFITS ET PERTES			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>1 à 5. Résultat brut</b>		<b>5.660.338,70</b>	<b>4.731.136,06</b>
<b>6 Frais de personnel</b>		<b>-4.909.862,03</b>	<b>-3.910.635,13</b>
a) Salaires et traitements		-4.367.774,48	-3.477.774,69
b) Charges sociales		-542.087,55	-432.860,44
i) couvrant les pensions		-334.527,93	-267.953,30
ii) autres charges sociales		-207.559,62	-164.907,14
<b>7 Corrections de valeur</b>		<b>-589.558,95</b>	<b>-577.999,00</b>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-589.558,95	-577.999,00
<b>8 Autres charges d'exploitation</b>		<b>-187.883,52</b>	<b>-243.869,80</b>
<b>11 Autres intérêts et autres produits financiers</b>		<b>26.965,80</b>	<b>0,00</b>
b) autres intérêts et produits financiers		26.965,80	0,00
<b>14 Intérêts et autres charges financières</b>		<b>0,00</b>	<b>1.367,87</b>
b) autres intérêts et charges financières		0,00	1.367,87
<b>16 Résultat après impôts sur le résultat</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18 Résultat de l'exercice</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 6.3 L'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Conformément à la proposition du Conseil de Gérance du 17 avril 2024, les membres du Groupement ont décidé, lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2024, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 0,00 euros de la manière suivante :

Résultats reportés au début de l'exercice :	36.595,06
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultats reportés au 1er janvier 2022:	36.595,06

## 6.4 Les annexes aux comptes annuels 2023

### **Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.**

Siège social : 2-4, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg C69

#### **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023**

(Montants en Euros)

### **1) Généralités**

Le groupement a été constitué le 21 juillet 2005 pour une durée illimitée sous la forme d'un groupement d'intérêt économique.

Le siège social de la société est à 2-4, Rue Eugène Ruppert / Bâtiment « Polaris » du complexe « Vertigo » / L-2453 Luxembourg.

Le 25 octobre 2011, l'Assemblée Générale des membres décide à l'unanimité le changement de la dénomination du GIE, passant de « GIE Healthnet » à « Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé GIE », en abrégé « Agence eSanté ».

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

Le groupement a pour objet de mettre en place, de gérer, d'exploiter et de maintenir une infrastructure technique et logistique permettant l'échange et le partage entre acteurs du secteur de la santé et de la sécurité sociale, de l'administration et des institutions de sécurité sociale de données médicales et administratives sous une forme numérique sécurisée. Il contribue au développement et à la promotion de nouvelles technologies, fonctionnalités et applications dans son domaine d'activité. Il peut offrir tous biens et services afférents. Le groupement assume les missions et obligations visées aux articles 60ter et 60quater du Code de la sécurité sociale.

### **2) Principes, règles et méthodes comptables**

#### **2.1. Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis, sous format abrégé, conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

#### **2.2. Conversion des devises**

Le groupement tient sa comptabilité en euros, le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Les opérations libellées en devises autres que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de leur exécution.

A la date de clôture, les postes de l'actif et du passif, exprimés en une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur de cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change à la date de clôture du bilan. Ainsi seuls les bénéfices réalisés ainsi que les pertes de change réalisées ou non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes.

#### **2.3. Méthodes comptables**

##### Actif immobilisé

Les postes de l'actif immobilisé sont valorisés au prix d'acquisition ou au coût de revient.

Les corrections de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculées d'après la méthode linéaire sur la durée usuelle d'utilisation normale. La durée des immobilisations incorporelles s'étend à 5 et 10 ans et celle des immobilisations corporelles s'étend entre 3 et 5 ans.

### Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nominale.

### Comptes de régularisation - Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

### Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissement sont amorties selon la même méthode et durée que les immobilisations financées par ces subventions. Les subventions d'investissement liées aux immobilisations incorporelles seront amorties au moment de l'amortissement des immobilisations financées par une subvention, selon les mêmes méthodes, rythmes et durées de celles-ci.

### Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

### Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à la valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

### Comptes de régularisation – Passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

### Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

## **3) Actif immobilisé**

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Prix d'acquisition début exercice :	5.307.303,03	571.484,52	5.878.787,55
Entrées au cours de l'exercice :	13.134,00	37.004,42	50.138,42
Sorties au cours de l'exercice :	(6.150,00)	0,00	(6.150,00)
Correct. de valeur cumulées début exercice :	(3.560.240,05)	(259.742,42)	(3.819.982,47)
Correct. de valeur au cours de l'exercice :	(519.249,21)	(70.309,74)	(589.558,95)
Correct. de valeurs annulées :	0,00	0,00	0,00
Valeur nette à la fin de l'exercice :	1.234.797,77	278.436,78	1.513.234,55

Les immobilisations incorporelles se composent de différentes composantes de la plateforme eSanté développées ou en cours de développement et dont l'amortissement débutera au moment de la finalisation de travaux de développement. Les frais activés comprennent essentiellement des frais de développement par des prestataires externes.

#### **4) Créances**

Le poste « Créances » se compose principalement des créances sur les clients.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Clients	0,00	5.899,50
Report TVA	51.736,20	49.263,95
Mutualité des employeurs	6.093,74	3.913,64
<b>Total :</b>	<b>57.829,94</b>	<b>59.077,09</b>

#### **5) Subventions d'investissement en capital**

	Subventions sur im- mobilisations incorporelles	Subventions sur im- mobilisations corporelles	Total
Valeur début exercice :	(5.307.303,03)	(571.484,52)	(5.878.787,55)
Entrées au cours de l'ex-	(13.134,00)	(37.004,42)	(50.138,42)
Sorties au cours de l'ex-	6.150,00	0,00	6.150,00
Correct. de valeur cu-	3.560.240,05	259.742,42	3.819.982,47
Correct. de valeur au	519.249,21	70.309,74	589.558,95
Correct. de valeur an-	0,00	0,00	0,00
Valeur nette à la fin de	(1.234.797,77)	(278.436,78)	(1.513.234,55)

#### **6) Dettes**

Les dettes se composent de dettes fournisseurs.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dettes sur achats et prest.de	1.473.136,70	1.498.550,11
Dettes fiscales	181.660,79	140.519,57
Dettes au titre de la sécurité	250.899,87	133.947,15
Autres dettes	176,00	118,77

Aucune dette n'a une maturité supérieure à 5 ans.

#### **7) Comptes de régularisation passif**

Les produits constatés d'avance se composent essentiellement de contributions reçues courant de l'exercice, mais dont les charges relatives ont été reportées à un exercice ultérieur.

Selon l'article 2 alinéa c de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique, un groupement d'intérêt économique ne peut rechercher des bénéfices pour son propre compte.

Considérant que le GIE fonctionne sur base du principe financier du remboursement de frais en vertu duquel il ne peut y avoir de bénéfice, les produits doivent être du même montant que les charges qu'ils couvrent. Au vu des éléments ci-dessous le Conseil de Gérance a décidé la comptabilisation des subventions non utilisées dans le compte de régularisation passif.

En 2023, une reprise du produit constaté d'avance a été faite à hauteur d'EUR 9.704.164,61 et une dotation pour l'exercice 2023 a été enregistrée pour un montant d'EUR 13.058.625,58.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Produits à reporter subven-	13.058.625,58	9.704.164,61
Total :	13.058.625,58	9.704.164,61

### **8) Personnel**

Le groupement a employé en moyenne 40,78 personnes à temps plein au cours de l'exercice 2023 (2022: 38,67).

### **9) Impôts**

Le résultat provenant de l'activité du groupement n'est imposable qu'au niveau de ses membres, conformément à la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

### **10) Avances et prêts alloués aux membres du conseil de gérance**

Il n'y a pas d'avances ou de crédits accordés pendant l'exercice aux membres du conseil de gérance.

### **11) Engagements hors-bilan**

Les engagements non encore échus sur les différents contrats en cours restants à payer s'élèvent à EUR 15.341.266,87 (2022 : 15.964.912,49) à la date de clôture de l'exercice.

### **12) Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun

## 6.5 Le rapport du réviseur d'entreprises agréé



Eurolux Audit S.à r.l.  
Cabinet de Révision Agréé  
196 Rue De Beggen  
L-1220 Luxembourg

**Au Conseil de Gérance de  
Agence eSanté  
Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.  
2-4, rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg**

### RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.** (« l'Agence ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Agence conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autre point*

Les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces comptes annuels une opinion non modifiée le 26 avril 2023.

#### *Responsabilités du Conseil de Gérance pour les comptes annuels*

Le Conseil de Gérance est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la

présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil de Gérance qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil de Gérance a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

### **Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil de Gérance, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer



EuroLux Audit S.à r.l.  
Cabinet de Révision Agréé  
196 Rue De Beggen  
L-1220 Luxembourg

une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Agence à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 17 avril 2024

**Arshad CHUMUN**  
Réviseur d'Entreprises Agréé  
EuroLux Audit S.à r.l.



## Les actions de communication



## 7. LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2023

Au cours de l'année 2023, l'Agence eSanté a initié toute une série d'actions de communication pour informer, former, accompagner ou encore consulter les utilisateurs de ses services eSanté, ainsi que les partenaires et industriels qui rendent possible le déploiement de ces services auprès des utilisateurs, et les autres parties prenantes de l'écosystème de la santé nationale.

L'Agence eSanté a opté pour des démarches de communication de proximité afin d'entrer en contact avec ces divers interlocuteurs, faciliter l'échange avec eux et les inciter à effectuer l'action que l'Agence eSanté leur propose, telle que par exemple : l'activation du compte eSanté, la création d'un Carnet de Vaccination Electronique, la réalisation des travaux d'interfaçage et de connexion avec la Plateforme eSanté. Ainsi, l'Agence eSanté est allée à la rencontre de ses utilisateurs et partenaires pour être près d'eux. En plus, ses messages ont été réitérés via différents canaux de communication, afin de nouer le contact à davantage de moments, à l'endroit et dans le contexte dans lequel son interlocuteur se trouve (contexte professionnel ou événementiel, visite médicale, trajet domicile-travail, voyage, etc.). Tout cela dans l'objectif d'optimiser ainsi les opportunités de capter l'attention de ses interlocuteurs, susciter leur intérêt, et les inciter à agir pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Ci-après un aperçu des diverses actions de communication effectuées à cette fin.

### À LA RENCONTRE DES CITOYENS

#### Réunions d'information et événements

Dans l'objectif de faciliter l'échange avec le citoyen et de pouvoir lui donner un accompagnement personnalisé, l'Agence eSanté a continué son **action «myDSP on tour»**. Ainsi, des **sessions d'information et de formation** sur l'utilisation du Dossier de Soins Partagé (DSP) ont pu être organisées en février et mars au sein du club sénior de



la Croix Rouge à Esch-sur-Alzette, ainsi qu'à l'Internetstuff « E-Space 141 » géré par la Maison des Associations asbl. Après une présentation détaillée du service, les participants ont eu l'opportunité d'activer leur compte eSanté, d'accéder à leur DSP et de se familiariser avec ses fonctionnalités principales.

Dans cette même démarche, au courant du mois d'octobre l'Agence eSanté a été présente avec un stand d'information à l'accueil de la Cité de la sécurité sociale, où une de ses collaboratrices du Helpdesk a été présente afin d'aider les personnes souhaitant activer leur compte eSanté pour pouvoir accéder à leur DSP et le gérer.

Dans le même but d'être près du citoyen et l'informer sur le DSP et les autres services eSanté, l'Agence eSanté a participé aux **événements** suivants orientés au grand public :

- La 1<sup>ère</sup> édition du **salon SeniorLux** (21 et 22 avril 2023), qui proposait des conférences et



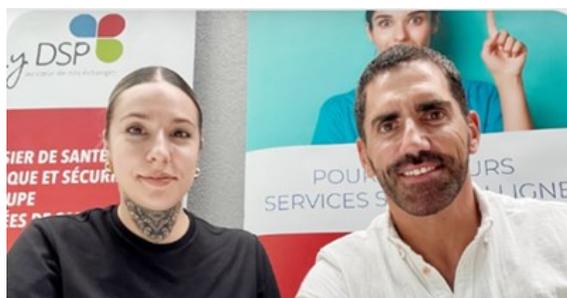
des stands autour de 6 thématiques, dont celle de la santé intégrait également le volet e-santé.

- Le 1<sup>er</sup> **Salon d'inclusion digitale** (17 mai 2023) qui s'inscrivait dans le cadre de la Journée



nationale de l'inclusion numérique. Organisée par le ministère de la Digitalisation, la Journée nationale de l'inclusion numérique est vouée à augmenter la visibilité des acteurs et initiatives en faveur de l'inclusion numérique au Luxembourg, et à rendre le numérique accessible à chaque individu. Le Salon a permis aux citoyens de rencontrer en un seul lieu des représentants de diverses associations, sociétés et entités publiques venus fournir des explications sur leurs solutions et projets numériques.

- D'autre part, l'Agence eSanté a participé à la **Journée Portes Ouvertes 2023** de la House of BioHealth - dont elle est locataire - qui s'est déroulée le 16 septembre 2023. Elle a profité



de cette occasion pour présenter le DSP (Dossier de Soins Partagé) et le CVE (Carnet de Vaccination Electronique). A cette occasion, les visiteurs ont eu l'opportunité de s'informer sur ces services et d'activer leur compte eSanté directement sur place.

- Participant fidèle depuis 2017, l'Agence eSanté a également en 2023 - participé aux deux «**Journées d'orientation du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)**» qui se sont déroulées en mars et novembre. Organisées par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, elles s'adressent aux personnes venues s'installer au Luxembourg et ayant signé le CAI. Ces journées ont pour objectif de leur donner l'opportunité de se familiariser avec les démarches administratives, les institutions



et la vie associative au Luxembourg. Ce fut un grand plaisir pour l'Agence eSanté d'accueillir ces nouveaux résidents à son stand d'information et de pouvoir échanger avec eux sur le DSP et le CVE, et sur les bénéfices que ces services peuvent leur apporter.

### Actions dans les médias

Afin de promouvoir les services eSanté auprès du grand public – dont le service phare DSP - et leur donner plus de visibilité, l'Agence eSanté a publié une **série d'annonces et de publi-rédactionnels** dans divers supports média :

- En mars 2023, l'interview croisée entre Hervé Barge (directeur général) et le Dr Laurent Vandenhove, (expert médical) publiée dans **Paperjam** dressait un bilan des dix dernières années d'expérience de l'Agence eSanté au sein de l'écosystème de santé, revenait sur le déploiement des services eSanté et donnait quelques statistiques intéressantes sur le service phare de l'Agence, le DSP (Dossier de Soins Partagé).



- En avril 2023, l'Agence eSanté a publié un publi-rédactionnel dans les magazines **Semper** et **LëtZBeHealthy**, deux magazines de référence dans le domaine de la santé au Luxembourg qu'on a souvent l'occasion de pouvoir feuilleter dans les salles d'attente de cabinets médicaux ou dans les pharmacies. LëtZBeHealthy étant plutôt orienté au grand public, le publi-

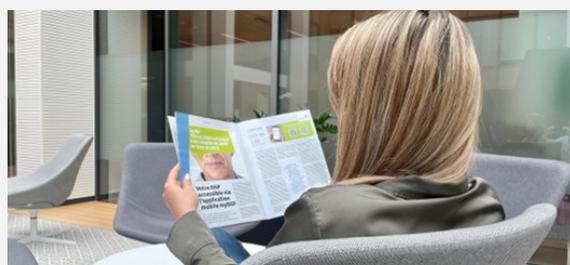


rédactionnel a surtout parlé du DSP, tandis que l'article publié dans Semper – magazine dédié au corps médical luxembourgeois – évoquait également d'autres services eSanté mis à la disposition des professionnels de santé, tels que le Carnet de Vaccination Electronique (CVE), le Web Service Externe (WSE) ou encore le service DOMI (Déclaration obligatoire de maladies infectieuses), et a donné quelques statistiques reflétant l'usage qui en est fait.

- Une annonce et un publi-rédactionnel intitulé «**Les services eSanté au cœur de l'écosystème de la santé**» ont été publiés dans **l'Essentiel** du 11 avril 2023.



- Dans le **supplément «Tech+Innovation» de Paperjam** paru en juillet 2023, un article a mis l'accent sur l'application mobile **myDSP**, ses avantages, ses fonctionnalités et les évolu-



tions prévues. L'annonce sur l'app myDSP publiée dans l'édition d'été du magazine **Inflight**, qui est distribué à bord des avions de Luxair, soulignait le fait que l'app permet



au citoyen d'accéder facilement à ses données de santé, où qu'il soit.

Afin de toucher davantage de gens, une **campagne d'affichage** a été lancée dans le réseau du tram en avril et juin 2023. Ainsi, des affiches ont embelli les abris tram à 73 endroits au total pendant une semaine, tandis qu'une animation a été diffusée sur 144 écrans digitaux des trams pendant deux semaines et demie. L'objectif de la campagne était d'informer les gens sur le DSP et de les inciter à activer leur compte eSanté afin qu'ils puissent consulter et gérer le DSP.

Dans ce même objectif, l'Agence eSanté a utilisé les **réseaux sociaux** pour passer des messages ciblés autour du Dossier de Soins Partagé (DSP) et du Carnet de Vaccination Electronique (CVE) aux abonnés de LinkedIn, Instagram et Facebook.

Ainsi, elle a lancé une **campagne sur le DSP** en automne sur Facebook, Instagram et LinkedIn, ainsi que YouTube. Afin de passer le message que le DSP est le dossier de santé électronique du patient qui l'accompagne tout au long de sa vie, une série de **vidéos explicatives** avec les membres de la DSP Family ont défilé sur les réseaux sociaux pendant 5 semaines. Ces vidéos ont mis en lumière l'application myDSP et invité les utilisateurs à explorer ses fonctionnalités et à



comprendre les nombreux avantages du Dossier de Soins Partagé (DSP). Pour assurer une accessibilité maximale, ces vidéos ont été mises à dispo-

sition en français, avec des sous-titres en luxembourgeois, allemand et anglais, garantissant ainsi que l'information essentielle soit à la portée de tous.

Dans le même esprit, l'Agence eSanté a publié plusieurs **posts sur les réseaux sociaux** dans le deuxième semestre de 2023 pour promouvoir le Carnet de Vaccination Électronique et souligner les avantages qu'il apporte au patient et au professionnel de santé. Le rôle important qu'il peut jouer dans la gestion de sa santé et du suivi vaccinal a également été mis en exergue dans le contexte des campagnes nationales lancées par la Direction de la santé en lien avec la grippe saisonnière, les antibiotiques, la bronchiolite et les pneumocoques.

## A LA RENCONTRE DE LA PRESSE

Au courant de l'automne 2023 l'Agence eSanté a eu deux autres opportunités pour présenter ses services eSanté au grand public, notamment à l'occasion de deux **conférences de presse**. À l'occasion de la première, organisée en septembre par le Ministère de la Sécurité sociale, les divers acteurs de la sécurité sociale (Centre commun de la sécurité sociale, Caisse nationale de santé, Inspection générale de la sécurité sociale et Caisse nationale de pension) ainsi que l'Agence



eSanté, ont présenté leurs nouveaux services digitalisés respectifs. De plus, elle a pu y faire une démonstration en direct pour illustrer le fonctionnement du Paiement immédiat direct (PID) à partir d'un logiciel destiné aux professionnels de la santé.

L'Agence eSanté était à l'initiative de la deuxième conférence de presse, qu'elle a organisée en novembre dans l'objectif de présenter le rapport annuel 2022 et de donner un aperçu des services eSanté. A cette occasion, elle a évoqué le lancement du Carnet de Vaccination Electronique et



de l'application mobile myDSP en 2022, présenté les chiffres clés reflétant l'utilisation des services eSanté opérationnels, et donné un aperçu des travaux préparatoires en cours pour de futurs services eSanté. Les intervenants ont saisi l'opportunité pour souligner que le succès des services eSanté dépend non seulement de l'Agence, mais aussi de la contribution des autres acteurs de l'écosystème de la santé, notamment du point de vue réglementaire et technique.

## A LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'Agence eSanté étant un acteur majeur dans la transformation numérique du secteur de la santé, elle s'engage à (in)former, accompagner et consulter les professionnels de santé dans le cadre de cette démarche de digitalisation. Dans cet objectif, elle a lancé diverses initiatives au courant de 2023 pour nouer le contact avec les professionnels de santé afin de les informer sur les services eSanté, les sensibiliser à des sujets en lien avec la digitalisation, ou encore pour recueillir leur retour et besoins par rapport à nos services opérationnels dans une optique d'évolution de ceux-ci.

Dans ce contexte et à l'instar des cycles de **réunions d'information adressées aux professionnels de santé** que l'Agence a organisées dès le début de sa création, elle a organisé une nouvelle série de rencontres avec les médecins en 2023. Ainsi, les réunions tenues en juillet et septembre aux Centre Hospitalier de Luxembourg, Centre Hospitalier Emile Mayrisch et CAPE Ettelbruck ont rassemblé une bonne centaine de médecins



venus s'enquérir des tenants et aboutissants des divers services eSanté qui sont à leur disposition et ceux en cours de développement. Plusieurs professionnels de santé ont également saisi l'occasion pour activer leur compte eSanté en recevant une assistance personnalisée d'un membre de notre équipe Helpdesk présent sur place. Les séances ont également inclus une session de questions-réponses interactive, permettant aux participants de clarifier les aspects techniques et opérationnels des services. Pour conclure de manière conviviale, un cocktail dînatoire a été organisé, favorisant les échanges entre les professionnels de la santé et les experts de l'Agence.

Dans un souci d'avoir le retour du terrain pour s'assurer que les services eSanté répondent au

mieux aux besoins des utilisateurs professionnels et s'intègrent facilement dans leur pratique quotidienne, l'Agence a continué ses initiatives de consulter les professionnels de santé. Dans cette démarche, des **ateliers de travail autour de l'ergonomie des logiciels de gestion des cabinets médicaux** ont été organisés en mai. Le but était de voir avec la bonne vingtaine de médecins généralistes et spécialistes qui y ont participé comment intégrer au mieux et de manière forte les services de l'Agence dans leur logiciel métier, et de récolter leurs besoins pour amplifier leurs paroles auprès des éditeurs. Le retour collecté grâce à ces séances de brainstorming a été restitué aux participants dans une séance de restitution en juin, et a été intégré dans les échanges de l'Agence avec les industriels de la santé.

Dans un objectif de coupler le recueil du retour du terrain et l'accompagnement au niveau des travaux de connectivité à effectuer par les hôpitaux, l'Agence a également eu une **réunion sur le résumé clinique de sortie** avec la direction générale et médicale ainsi que les CIO de chaque **établissement hospitalier** au courant des mois de mars et avril 2023. Au cœur de ces échanges était la discussion autour de la structuration (sans codification) du résumé clinique de sortie, ainsi que la feuille de route de chaque établissement quant à son intégration dans leur Dossier Patient Informatisé (DPI). Par la même occasion, il y a également eu des échanges sur les différentes options présentées dans l'objectif d'aller plus loin dans la codification de l'information médicale.

En parallèle, l'Agence a régulièrement fait appel à l'expertise des acteurs du secteur de la santé au travers de sa **Commission Consultative Scientifique et Médicale** dans laquelle siègent 16 membres représentant les acteurs majeurs du secteur. Au cours de 2023 la commission s'est réunie en cinq séances lors desquelles des échanges ont eu lieu autour des processus d'interopérabilité sémantique, du résumé clinique de sortie, du référentiel des médicaments ainsi que de la terminologie SNOMED.

Sachant qu'il est dans les missions légales de l'Agence de promouvoir la sécurité dans la mise en place de systèmes d'information de santé, elle a organisé en novembre 2023 – en coopération avec la Luxembourg House of Cybersecurity – des **webinaires de sensibilisation à la cybersécurité** destinés exclusivement aux professionnels de la santé. L'objectif de ces réunions était de partager avec eux les bonnes pratiques et recommandations dans ce domaine, ainsi que quelques gestes simples et facilement applicables dans leur quotidien, permettant de gérer les données de santé de leur patientèle en toute sécurité.

Par ailleurs, l'Agence a participé à quelques événements ciblés aux professionnels de santé pour créer davantage d'opportunités d'échange avec

ces acteurs. Ainsi, elle a été présente avec un stand d'information à la **journée de médecine générale organisée par ALFORMEC** (Association Luxembourgeoise pour la Formation Médicale Continue) en date du 25 mars 2023. À cette occasion, trois de ses collaborateurs, dont le Dr. Laurent



Vandenhove, étaient présents afin de recueillir les expériences du terrain, répondre aux questions et présenter les services de l'Agence ainsi que les bénéfices qu'ils apportent, mais aussi les limites qu'ils présentent actuellement et les travaux en cours pour y remédier.

Dans ce même objectif l'Agence a participé à la première édition de la **Healthcare Week Luxembourg** qui s'est tenue en septembre 2023. Elle y était avec un stand d'information où plusieurs membres de son équipe issus de différents services ont été présents pour accueillir les visiteurs et répondre à leurs questions concernant l'Agence



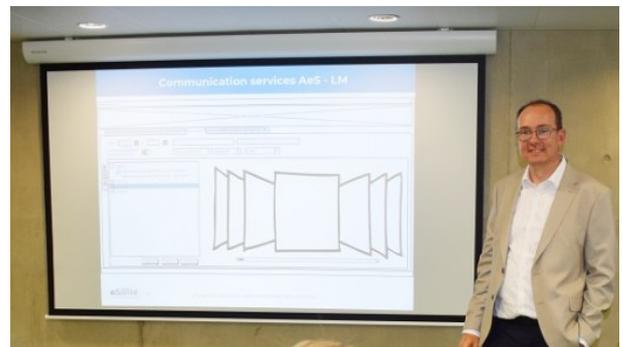
et ses services. De plus, un membre du Helpdesk y était disponible pour permettre aux visiteurs d'activer leur compte eSanté sur place, facilitant ainsi l'accès à ses services. Au-delà de sa présence sur le stand, plusieurs collaborateurs de l'Agence sont intervenus dans des présentations et interventions sur divers sujets, à savoir : «*Quelles réponses face aux risques croissants de cyber-attaques contre les établissements de santé*», «*Vers le smartDSP, approche RGPD et environnementale*», et «*Les services eSanté au cœur de la digitalisation de l'écosystème de santé luxembourgeois*».

## A LA RENCONTRE DES INDUSTRIELS DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ

Les industriels de solutions e-santé utilisées par les professionnels de santé jouent un rôle capital

dans l'interconnexion de leur solution avec les services de la Plateforme eSanté et sont donc des facilitateurs de l'utilisation des services eSanté. C'est pourquoi l'Agence a organisé – comme chaque année depuis qu'elle est opérationnelle – des réunions d'information ciblées à eux, et participé à des événements adressés aux acteurs des technologies de santé.

En 2023, l'Agence a tenu des **réunions d'information pour les industriels** en mars et en juillet à l'occasion desquelles elle a présenté un état des lieux actualisés de ses services opérationnels et des travaux en cours. Lors de la séance de juillet elle a en outre abordé le rôle de l'Agence dans le dispositif du remboursement accéléré (RA) et du paiement immédiat direct (PID), et présenté un



retour sur les ateliers sur l'ergonomie des logiciels de gestion des cabinets médicaux cités ci-avant.

D'autre part, comme évoqué ci-dessus, elle a également participé à quelques événements autour des technologies de la santé, preuve de son engagement continu à promouvoir l'innovation dans le domaine de la santé digitale et à rester à la hauteur des dernières tendances.

L'Agence peut citer ici sa participation à la conférence annuelle **ICT Spring** avec un stand d'information et une intervention autour du smartDSP. Sa présence à cet événement a permis aux divers collègues présents d'échanger avec des professionnels de l'industrie, des experts et des passionnés de technologie sur les initiatives et les projets innovants en matière de santé digitale.

En outre, l'Agence a été invitée à intervenir à une table ronde autour de l'écosystème des technologies de la santé à l'occasion de la **conférence "The State of Healthtech" tenue en janvier 2023**. Les participants de cet événement ont ainsi



pu se faire une idée des progrès réalisés par le Luxembourg dans la transformation numérique du secteur de la santé et de l'importance de l'écosystème pour soutenir cette transformation et les différentes initiatives soutenant l'innovation.



Agence eSanté G.I.E / 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg / B.P. 2511, L-1025 Luxembourg

**[www.esante.lu](http://www.esante.lu)**